



**PROCES – VERBAL**  
des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 15

Nombre de conseillers  
en exercice : 13

Nombre de conseillers  
présents : 8

Nombre de conseillers  
absents : 5

**Etaient présents :**

Mme Karin LEIPP, M. Tony MOUTAUX, M. Marc ECKLY,  
Mme Valérie IANTZEN, Mme Corinne RAULT,  
Mme Christine KELLER,

**Etaient absents excusés :**

M. Christian HEYWANG, M. François BEINER, M. Bruno PRESTA,  
Mme Sarah BOUCHARÉB, M. Malik BOUALALA, M. Pascal NOE,

**Assiste :** Mme Céline HUBER

**Secrétaire de séance :** Madame LEIPP Karin.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

Monsieur Bruno PRESTA, absent excusé, donne procuration à Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

**ORDRE DU JOUR**

- 2024/ 10** Approbation du procès-verbal du 05 février 2024
- 2024/ 11** Travaux d'extension du dépôt de pain : attribution des marchés
- 2024/ 12** Remise de loyers pour le dépôt de pain
- 2024/ 13** Création d'un emploi d'ATSEM Principal de 2<sup>e</sup> classe
- 2024/ 14** Divers et communications

**2024 / 10**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 FEVRIER 2024**

Le procès-verbal du 05 février 2024 n'appelant pas de remarques particulières, il est approuvé à l'unanimité.

2024 / 11

## TRAVAUX D'EXTENSION DE DEPOT DE PAIN : ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Maire informe que la consultation pour les travaux d'extension du dépôt de pain a pris fin le 15 mars 2024 à 16 h.

L'avis d'appel public à la concurrence avait été publié sur la plateforme alsacemarchéspublics.eu et dans les DNA.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 mars 2024 pour l'ouverture des lis et l'analyse des offres.

La consultation portait sur 11 lots :

- lot n° 1 : Maçonnerie, gros œuvre, démolition
- lot n° 2 : Charpente
- lot n° 3 : Couverture
- lot n° 4 : Menuiserie extérieure, auvent
- lot n° 5 : Menuiserie intérieure
- lot n° 6 : Plâtrerie
- lot n° 7 : Carrelage
- lot n° 8 : Electricité
- lot n° 9 : Installation sanitaire
- lot n° 10 : Chauffage par PAC
- lot n° 11 : Peinture intérieure et extérieure

Les offres ont été analysées selon les critères de jugement suivants :

- Le prix des prestations : pondéré à 60 %
- La valeur technique des prestations : pondérée à 40 %

Le Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres

Après en avoir délibéré

**DECIDE** d'attribuer les lots de la manière suivante :

- ▶ **Lot 1 : Maçonnerie, gros œuvre, démolition** : ce lot est déclaré infructueux car les deux offres soumises sont inacceptables. Elles sont environ 2,5 fois supérieures à l'estimation.
- ▶ **Lot 2 : Charpente** : Entreprise MARTIN ET FILS, selon son offre s'élevant à 9.110,50 euros HT
- ▶ **Lot 3 : Couverture** : Entreprise ARKEDIA, selon son offre s'élevant à 16.355,70 euros HT
- ▶ **Lot 4 : Menuiserie extérieure, auvent** : ce lot est déclaré infructueux car aucune offre n'a été remise
- ▶ **Lot 5 : Menuiserie intérieure** : Entreprise MENUISSETIE HOFFBECK, selon son offre s'élevant à 2.650,00 euros HT
- ▶ **Lot 6 : Plâtrerie** : Entreprise OLRYS CLOISONS, selon son offre s'élevant à 14.076,68 euros HT
- ▶ **Lot 7 : Carrelage** : Entreprise CDRE, selon son offre s'élevant à 8.026,70 HT

- ▶ **Lot 8 : Electricité** : ce lot est déclaré infructueux car l'offre soumise est inacceptable. Elle est environ 2 fois supérieure à l'estimation.
- ▶ **Lot 9 : Installation sanitaire** : Entreprise MLC CHAUFFAGE, selon son offre s'élevant à 4.830,40 euros HT
- ▶ **Lot 10 : Chauffage par PAC** : Entreprise MLC CHAUFFAGE, selon son offre s'élevant à 11.037,81 euros HT
- ▶ **Lot 11 : Peinture intérieure et extérieure** : Entreprise PEINTURES ECODURABLES, selon son offre s'élevant à 5.257,53 euros HT

Le montant total des 8 lots ainsi attribués s'élève à 71.345,32 euros HT.

**DIT QUE** les lots 1, 4 et 8 déclarés infructueux feront l'objet d'une procédure de négociation de gré à gré avec des prestataires des métiers concernés.

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente décision

ADOpte A L'UNANIMITE

**2024 / 12**

### **REMISE DE LOYER POUR LE DEPOT DE PAIN**

Le Maire informe le Conseil des difficultés financières que rencontre la gérante de la Boîte à Cadeaux. Elle a des arriérés de loyers qu'elle n'arrive plus à payer. Elle a d'ailleurs été contrainte de vendre son fonds de commerce. La signature a lieu prochainement.

La Commune est attachée au service que représente le dépôt de pain, mais est bien consciente que cette seule activité n'est pas viable. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de l'extension du local et de la mise à disposition de la licence IV. Ces travaux sont primordiaux pour pérenniser le dépôt de pain et cela crée un lieu de lien social.

Le Conseil Municipal

Considérant les difficultés financières de la gérante du dépôt de pain

Après en avoir délibéré

**DECIDE** d'accorder une remise gracieuse de **trois mois** de loyers pour la Boîte à Cadeaux. Cette remise gracieuse portera sur les loyers de décembre 2023, janvier et février 2024 qui seront ainsi annulés.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2024 / 13**

**CREATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération

**DECIDE** la création d'un emploi permanent d'ATSEM Principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet à raison de 27,5/35<sup>e</sup>, à compter du 02 avril 2024

**DIT** que la rémunération se fera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C2 de rémunération (ATSEM Principal 2<sup>e</sup> classe)

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat de cet agent est conclu pour une durée déterminée dans la limite d'un an. Le contrat peut être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2024 / 14**

**DIVERS ET COMMUNICATIONS**

\* Le Maire accueille Madame Fabienne TOWAE, Présidente de TFP IMMOBILIER, et la remercie de sa présence.

Lors de la réunion du 11 décembre 2023, le Maire avait informé l'Assemblée du report de la rétrocession de la rue Mistral par TFP en raison d'un problème parcellaire qui a été détecté.

Pour rappel, une bande de la parcelle cadastrée section 3 n° 215 au Nord du bâtiment 4 rue Mistral a été « intégrée » aux lots des deux appartements du rez-de-chaussée par les propriétaires initiaux. Concrètement, la clôture n'a pas été placée sur la limite séparative, mais jusqu'à 5 mètres plus loin sur la parcelle qui devait être rétrocédée.

Le Maire avait pris contact avec les deux propriétaires actuels concernés pour remédier à la situation.

Madame TOWAE propose une solution susceptible de convenir à tous, à la fois aux nouveaux propriétaires des appartements et à la commune.

Cette solution est la suivante :

- ↳ TFP revend les deux parties de jardin indûment intégrées aux nouveaux propriétaires pour la somme totale de 3.000 euros (1.500 euros chacun)
- ↳ TFP prend en charge les frais de notaire et d'arpentage pour cette régularisation
- ↳ TFP prend également en charge l'arpentage de la voirie et les frais de notaire pour l'acte de rétrocession à la Commune, qui remplacerait alors l'acte administratif initialement prévu
- ↳ La rétrocession de la voirie de la rue Mistral s'accompagnerait de la rétrocession du lot de copropriété n° 268 situé à côté de la propriété de M. BOUALALA, dans la rue Dauphin.

Le Conseil Municipal prend acte et souscrit pleinement à la proposition de Madame TOWAE.

\* Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé le samedi 30 mars 2024.

\* La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 08 avril 2024.

\* Madame Louise MOREL, députée de la 6<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin dont relève la Commune de Bourgheim, tiendra une réunion publique le 05 avril 2024 à 19 h, dans la salle Charles Heywang.

\* Un accueil des nouveaux habitants sera organisé le 12 avril 2024 à 19 h, dans la salle Charles Heywang.

\* Le 13 avril, à partir de 8 h 30, sera organisée une journée citoyenne concomitamment avec l'opération Ochterputz. La Commune offrira le café à 8 h 30 et un moment convivial avec petite restauration vers 12 h. Rendez-vous à la Mairie.

\* Le 19 avril 2024, à la salle Charles Heywang, se tiendra une conférence sur la santé, sur le thème du café, animée par Madame Astrid NEHLIG, directrice de recherche à l'INSERM.

\* Les bons de commandes pour les fleurs devraient être disponibles et distribués vers début avril dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 14

Procès-verbal certifié conforme

Le Maire,  
Jacques CORNEC

La Secrétaire de Séance  
Karin LEIPP